

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2932

30 novembre 2011

SOMMAIRE

Aventurine s.à r.l140708	Fourvest S.à r.l
Babcock & Brown Helios Lux S.àr.l 140712	Future S.A140727
Bertrange Immobilière S.A140728	Futuretech S.A140727
Compagnie Financière de la Porte Neuve	Galeria K S.à r.l
S.A140715	Glabach Investments S.A140720
CROWN Premium Private Equity III SI-	Global Pharm Holding S.à r.l140728
CAV140703	G.O. II - Luxembourg Landmark S.à r.l.
CROWN PREMIUM Private Equity IV SI-	140727
CAV-FIS140704	Hampshire S.A140732
Debbie Investments S. à r.l140705	Heidenkampsweg140731
Derby Finance S.à r.l	Hema S.A140732
DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,-	HOB S.à r.l
société de gestion de patrimoine familial-	Impact Consulting140732
	Impax New Energy Investors S.C.A 140733
ECP TTL & Cie S.C.A	Impax Solargen S.à r.l
Edelweiss Participations S.A140711	Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à r.l.
Elfa-Auto S.e.n.c	140726
Enovos International S.A140711	Infra-Invest140736
Environnement Investissement SA140712	ING LPFE Soparfi A S.à r.l14071!
EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l 140712	Karin S.à r.l140703
Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.	NTR Lux Finance S.à r.l
140716	Plastiche S.A140690
Euroforum S.A	RDM Immo S.A140728
Extensa Luxembourg S.A140706	Société Pinnel & Boonen S.C. Société civile
Far Sud S.A140726	140704
Fidelity International Real Estate Fund	Taverne' 97140700
Company 15	Vontobel Fund140721
Financial Fleurus Holding S.A140726	White Mountains Holdings (Luxembourg)
Financière Hôtelière Européenne S.A140724	S.à r.l
Fintech Investments S.A140726	Zest Asset Management Sicav14072
Florentin Stratégies140725	5



Plastiche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 64.244.

In the year two thousand eleven, on the third day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "PLASTICHE SA.", a "société anonyme", having its registered office in L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B number 64244, incorporated by deed enacted by Maître Marthe Thyes-Walch on the 17 th of April 1998, published in the Memorial C number 524 of the 17 th of July 1998.

The meeting is presided by Mr Benoît Parmentier, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Eric Thibesard, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 641,742 (six hundred and forty one thousand seven hundred and forty two) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Increase of the subscribed capital by an amount of twenty million three hundred sixteen thousand three hundred ninety four Euro nine cents (EUR 20,316,394.09), in order to raise it from its current amount of eighteen million one hundred sixty five thousand five hundred fifty nine Euro ninety one cents (EUR 18,165,559.91) to thirty eight million four hundred eighty one thousand nine hundred fifty four Euro (EUR 38,481,954.-) by issue of seven hundred seventeen thousand seven hundred twenty five (717,725.-) new shares with no nominal value.
- 2. Subscription of the whole capital increase by STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE fully paid up by contribution of 4.598 shares of Ravago Finance N.V.
- 3. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association to be read as follows: "The Company has a share capital of thirty eight million four hundred eighty one thousand nine hundred fifty four Euro (EUR 38,481,954.-) divided into one million three hundred fifty nine thousand four hundred sixty seven (1,359,467) shares with no nominal value entirely paid in."
 - 4. Restatement of the articles of association.
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of twenty million three hundred sixteen thousand three hundred ninety four Euro nine cents (EUR 20,316,394.09), in order to raise it from its current amount of eighteen million one hundred sixty-five thousand five hundred fifty-nine Euro ninety-one cents (EUR 18,165,559.91) to thirty-eight million four hundred eighty-one thousand nine hundred fifty four Euro (EUR 38,481,954.-) by issue of seven hundred seventeen thousand seven hundred twenty-five (717,725.-) new shares with no nominal value.

Second resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the seven hundred seventeen thousand seven hundred twenty-five (717,725.-) new shares:

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE.

This contribution being be made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new share's issue is not to be implemented.

Intervention - Subscription - Payment

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE here represented by Mr. Benoît Parmentier by virtue of a proxy given under private seal declares and acknowledges that:

- the new shares have been fully paid up through a contribution in kind of shares, consisting of 4,598 (four thousand five hundred and ninety eight) shares, issued by RAVAGO FINANCE NV., having its registered seat in B-2370 Arendonk, Moerenstraat 85A, registered in Turnhout under the number 0434199.912, representing 47,03 % of its current entire corporate share capital.



- the contribution in kind is valuated at EUR 20,316,394.09 (twenty million three hundred and sixteen thousand three hundred and ninety four Euros and nine Cents).
- it is the sole full owner of such shares and possesses the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by Grant Thorton Lux Audit S.A, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Marco Claude and its report dated September 29 th, 2011 concludes as follows:

Conclusion:

"Based on our work, no facts came to our attention which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued multiplied by the par value of the existing Company's shares"

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article three of the Articles of Incorporation to read as follows:

" Art. 3. First paragraph. "The Company has a share capital of thirty eight million four hundred eighty-one thousand nine hundred fifty-four Euro (EUR 38,481,954.-) divided into one million three hundred fifty-nine thousand four hundred sixty-seven (1,359,467) shares with no nominal value entirely paid in."

Fourth resolution:

The meeting decides to fully restate the articles of incorporation as follows:

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

- **Art. 1. Form, Name.** The Company is a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") existing under the name of "PLASTICHE S.A." which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law") and by the present articles of association (hereafter the "Articles").
- Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the Board of Directors with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.



The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by a resolution of the General meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of thirty-eight million four hundred eighty-one thousand nine hundred fifty four Euro (EUR 38,481,954.-), divided into 1,359,467 (one million three hundred fifty nine four hundred sixty seven) shares with no nominal value, entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by the General meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All the shares of the Company are in registered form and are listed in a register of shareholders which is kept safely at the registered office of the Company.

The Company recognizes only one single owner per share. In case, by any event, one or more shares become jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share (s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Chapter III. - General meetings of shareholder(s)

Art. 7. Powers of the general meetings. The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the general meeting of Shareholders. In case of plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders. Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The general meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorize or ratify all acts taken or done on behalf of the Company or in any way relating to the operations of the Company.

Art. 8. General meeting of the shareholder(s). The sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, the General meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors to call a general meeting of Shareholder(s).

The annual general meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the last Friday in the month of May at 10:00 AM.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of Shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

A general meeting of Shareholders shall be convened pursuant to a written notice setting forth the agenda sent by registered letter, telegram, telefax or e-mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholder, or as otherwise instructed by such Shareholder.

If the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting. The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by Shareholders in order to attend a meeting of Shareholders.

In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The Chairman shall designate a secretary who shall keep the minutes of the meeting.



The business transacted at any meeting of the Shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of Shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

Any Shareholder may participate at all general meetings of Shareholder(s) by the issuance of a power of attorney, a conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the Shareholder(s) present or represented.

Chapter IV. - Management, Statutory auditor

Art. 9. Board of director(s). The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by the general meeting of Shareholders. Directors need not to be Shareholder(s) of the Company. In case of plurality of Directors the general meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A directors and B directors).

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by the general meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of Shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, removal, resignation or otherwise, an extraordinary meeting of Shareholders shall be entitled to designate a successor who shall serve as a director for the remainder of the original term of the former director.

Art. 10. Meetings of the board of director(s). The Board of Directors may choose from among its members a chairman, any may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who needs not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meeting of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors. The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or email another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the director(s). The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, to the general meeting of Shareholders, fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, Shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors is subject to prior authorization by the general meeting of Shareholders.

The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument.



- Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, barring special delegation by the Board of Directors, all acts not pertaining to the daily management of the Company and representing a commitment for the Company, such as, but not limited to, the purchase and sale of financial fixed assets, the granting of corporate guarantees, the incorporation of private or commercial companies, and powers of attorney regarding such acts, shall be validly signed by two directors, one of whom shall always be Stichting Administratiekantoor Plastiche. Acts pertaining to the daily management of the Corporation shall be validly signed by two directors.
- **Art. 13. Conflict of interest.** In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a Shareholder or of an affiliated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by the general meeting, which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V. - Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st December in each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual general meeting shall be presented with reports by the Board of Directors, and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual general meeting may by separate vote discharge the directors, and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director, or in case of plurality of directors, by or on the part of the directors, and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles of Association unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, of the general meeting of Shareholders. Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI. - Dissolution and Liquidation

Art. 18. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, to the Shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII. - General

- **Art. 19. Amendments to the articles of incorporation.** The present Articles may be amended from time to time by the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by a general meeting of Shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by the Law.
- **Art. 20. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze le trois octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PLASTICHE S.A.", ayant son siège social situé à L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 64.244 constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, en date du 17 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 524 en date du 17 juillet 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Parmentier.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Thibesard.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 641.742 (six cent quarante et un mille sept cent quarante deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de vingt millions trois cent seize mille trois cent quatre vingt quatorze Euro et neuf Cents (EUR 20.316.394,09) pour le porter de son montant actuel de dix huit millions cent soixante cinq mille cinq cent cinquante neuf Euros et quatre vingt onze Cents (EUR 18.165.559,91) à trente huit millions quatre cent quatre vingt un mille neuf cent cinquante quatre Euro (EUR 38.481.954,-) par l'émission de sept cent dix sept mille sept cent vingt cinq (717.725) actions nouvelles sans valeur nominale.
- 2.- Souscription à l'augmentation de capital par STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE et libération par l'apport en nature de parts de Ravago Finance N.V..
 - 3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a un capital fixé à trente huit millions quatre cent quatre vingt un mille neuf cent cinquante quatre Euro (EUR 38.481.954,-) divisé en un million trois cent cinquante neuf mille quatre cent soixante sept (1.359.467) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées»

- 4. Refonte des statuts.
- 5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions trois cent seize mille trois cent quatre vingt quatorze Euro et neuf Cents (EUR 20.316.394,09) pour le porter de son montant actuel de dix huit millions cent soixante cinq mille cinq cent cinquante neuf Euros et quatre vingt onze Cents (EUR 18.165.559,91) à trente huit millions quatre cent quatre vingt un mille neuf cent cinquante quatre Euro (EUR 38.481.954,-) par l'émission de sept cent dix sept mille sept cent vingt cinq (717.725) actions nouvelles sans valeur nominale.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cent dix sept mille sept cent vingt cinq (717.725) actions nouvelles STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Représenté aux présentes par M. Benoît Parmentier en vertu d'une procuration sous seing privé déclare et reconnaît que:



- les actions souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature de 4.598 (quatre mille cinq cent quatre vingt dix huit) actions émises par RAVAGO FINANCE N.V, ayant son siège à B-2370 Arendonk, Moerenstraat 85A, immatriculée au Registre de Turnhout sous le numéro 0434.199.912, représentant 47,03% de l'intégralité de son capital social actuel.
- l'apport en nature est évalué à EUR 20.316.394,09 (vingt millions trois cent seize mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et neuf cents).
- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 29 septembre 2011 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Grant Thorton Lux Audit SA., représenté par Marco Claude, qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Based on our work, no facts came to our attention which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued multiplied by the par value of the existing Company's shares"

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 38.481.954 (trente-huit million quatre cent quatre-vingtun mille neuf cent cinquante quatre euro), divisé en 1.359.467 (un million trois cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-sept) actions sans valeur nominale, entièrement libéré."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I er . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 ^{er}. Forme, Dénomination. La Société est une société anonyme existant sous la dénomination de "PLASTICHE S.A." et sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").
 - Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administrateur ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'adminis

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 38.481.954 (trente-huit million quatre cent quatre-vingtun mille neuf cent cinquante quatre euro), divisé en 1.359.467 (un million trois cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-sept) actions sans valeur nominale, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives et inscrites dans un registre des actionnaires qui est conservé avec précaution au siège social de la Société.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

Titre III. - Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société.

Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les Actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de la Loi, requérir l'Administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant. D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée,



télégramme, téléfax ou email au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut fixer toutes autres conditions devant être respectées par les actionnaires en vue de participer aux Assemblées Générales des Actionnaires.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux autres affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une ou à toute Assemblée Générale par l'émission d'une procuration, au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Titre IV. - Management, Commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'/Le(s) administrateur(s) n'a/ont pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période de dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et coopter un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'Assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptés par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis de réunion ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes



participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). Le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandants spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale du Conseil d'Administration, tout acte ne concernant pas la gestion quotidienne de la société et engageant la société, tel que, mais non limité à, l'achat et la vente d'actifs financiers immobilisés, l'octroi de garanties, la constitution de sociétés civiles ou commerciales, et les procurations concernant des tels actes, seront valablement signés par deux administrateurs, dont l'un des deux sera obligatoirement Stichting Administratiekantoor Plastiche. Les actes concernant la gestion quotidienne de la société seront valablement signés par deux administrateurs.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le Conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'Assemblée Générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixera la durée de leur mandant qui ne pourra pas excéder six années.

Titre V. - Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation du résultat

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'Assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateur, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents Statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.



L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi au moment où le paiement est effectué.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux Actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. PARMENTIER, E. THIBESARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43714. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141037/586.

(110163177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

NTR Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 126.914.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-threeth day of August, Before Maître Cosita DELVAUX notary residing in Redange-sur-Attert, Luxembourg.

There appeared:

National Toll Roads Limited, a private limited company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at Burton court, Burton Hall Road, Sandyford, Dublin 18, Ireland,

duly represented by Me Beverley WACHS, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on 19 th July 2011.

The said power, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid National Toll Roads Limited is the sole member of the company NTR LUX FINANCE S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, on March 26, 2007, published in the official gazette, Memorial C, number 1142, page 54783, on June 13, 2007, with registered office at L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 126.914 (hereinafter referred to as the "Company"). The Company's articles of association were amended



by notarial deed on 28 March 2008 before Maître Paul Frieders published on 14 May 2008 in the official gazette, Memorial C, number 1167, page 55978.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity of sole member of the Company (the "Sole Member"), has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred euros (EUR 1,987,500), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to the amount of two million Euros (EUR 2,000,000) represented by two million (2,000,000) corporate units, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred (1,987,500) new corporate units with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and payment

The Sole Member declared to subscribe for one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred (1,987,500) new corporate units with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to make payment of such new corporate units in full by the conversion of a portion of the payables due by the Company to the Sole Member (the "Payables").

It results from a valuation report dated 19 th July 2011 which has been issued by Mrs. Marie Joyce, director (the "Valuation Report") that:

"Based on the verification carried out as described above, the value of the Payables to be converted is EUR 1,987,500.".

Having acknowledged the above described conversion, the Sole Member, represented as stated above, resolved to confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Sole Member resolved to increase the authorized capital to EUR 10,000,000 (ten million Euros) represented by 10,000,000 (ten million) corporate units with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and to extend the validity period to a period which will end at the term of five years after the publication of the present deed in the official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C).

Fourth resolution

The Sole Member resolved amending articles 5 and 6 paragraphs 1 and 2 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the issue of the additional corporate units and the capital increase.

Consequently, articles 5 and 6 paragraphs 1 and 2 of the Articles of Incorporation of the Company are replaced by the following texts:

- " **Art. 5.** Subscribed Share capital. The subscribed capital of the company is set at EUR 2,000,000.- (two million Euros) represented by 2,000,000 (two million) corporate units, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."
- **Art. 6.** Authorized share Capital. The authorized capital is set at EUR 10,000,000.- (ten million Euros) represented by 10,000,000 (ten million) corporate units with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period expiring five years after the publication of the extraordinary general meeting of the sole member of the Company dated 12 July 2011 in the official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital."

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company as a result of the presently stated are evaluated at EUR [].

The undersigned notary public who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the person appearing signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de août.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Luxembourg,

A comparu:

la société National Toll Roads Limited, unde société à responsabilité limitée constituée d'après le droit d'Irlande ayant son siège social à Burton court, Burton Hall Road, Sandyford, Dublin 18, Irlande,

Dûment représentée par Me Beverley WACHS, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 juillet 2011.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, National Toll Roads Limited est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société NTR LUX FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée par acte notarié reçu par Maître Léon Thomas, connu sous le nom de Tom Metzler le 26 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1142 page 54783 le 13 juin 2007, avec siège social au 16, Avenue pasteur L-12310 Luxembourg, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.914 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié le 28 March 2008 devant Maître Paul Frieders publié le 14 mai 2008 dans la gazette officielle, Mémorial C, numéro 1167, page 55978.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de un million neuf cent quatrevingt-sept mille cinq cent euros (EUR EUR 1,987,500) pour le porter de son montant actuel de douze mille euros (EUR 12.500), à un montant de deux millions d'euros (EUR 2,000,000) représenté par deux millions (2,000,000) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre un million neuf cent quatre sept mille et cinq cent (1,987,500) nouvelles part sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociale existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire à un million neuf cent quatre sept mille et cinq cent (1,987,500) part sociales d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune et de payer ces nouvelles parts sociales en entier par la conversion d'une partie des sommes dues par la Société à l'Associé Unique («Payables») Il résulte du rapport d'évaluation en date du 19 juillet 2011 émis par la comparante Mme Marie Joyce, de la Société (le «Rapport d'Evaluation») que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, la valeur des Payables à convertir est de EUR 1.987.500.»

Ayant reconnu l'apport en nature décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, a confirmé la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital autorisé à EUR 10.000.000 (dix millions Euros) représentés par 10.000.000 (dix millions) de parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et d'allonger la période de validité pour une période qui se terminera à l'expiration d'une période de cinq ans après la publication du présent acte dans la gazette officielle (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C).

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 5 et 6 paragraphes 1 et 2 des Statuts de la Société pour refléter l'émission de parts sociale additionnelles et l'augmentation du capital social.

Ainsi les articles 5 et 6 paragraphes 1 et 2 des Statuts de la Société sont remplacés par les textes suivants:

- « **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à 2.000.000,- EUR (deux millions d' euros) représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.
- Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé est de 10,000,000,- EUR (dix millions d'euros) représenté par 10,000,000 (dix millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro).

Le(s) gérants est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) durant une période expirant cinq années après la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société du 12 juillet 2011 au journal officiel (Mémorial,



Recueil des Sociétés et Associations C) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.»

Déclarations, Frais, Évaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de 2.600,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. WACHS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 26 août 2011. RED/2011/1799. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 septembre 2011.

Référence de publication: 2011145535/140.

(110168563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

CROWN Premium Private Equity III SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 111.558.

- Das Verwaltungsratsmitglied Herr Maximilian F. BRÖNNER, hat seine Berufsadresse wie folgt geändert: Segrave House. 19/20 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irland;

- Das Verwaltungsratsmitglied Herr Dr. Roberto PAGANONI, hat seine Berufsadresse wie folgt geändert: Schützenstrasse 6, CH-8808 Pfäffikon, Schweiz;

- Die Verwaltungsratsmitglieder Herr Dr. Rüdiger KOLLMANN und Herr Alfred STRAUBINGER haben ihre Berufsadresse wie folgt geändert:

Nördliche Münchner Straße 9c, D-82031 Grünwald. Deutschland.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Oktober 2011.

CROWN PREMIUM Private Equity III SICAV

Unterschrift

Référence de publication: 2011145332/18.

(110168778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Karin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.013.

L'an deux mil onze, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu

- 1.- Madame Carla Rodrigues Pina, indépendante, née le 19 février 1980 à Mangualde (Portugal), demeurant à L-6630 Wasserbillig, 14, Grand-Rue.
- 2.- Monsieur Ramiro Do Nascimento Pires, employé privé, né le 12 juin 1968 à Malange (Angola), demeurant à L-6630 Wasserbillig, 14, Grand-Rue.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée KARIN S.à r.l., avec siège social à L-6630 Wasserbillig, 14, Grand-Rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 111.013, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 132 du 19 janvier 2006.

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:



Première et Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-6630 Wasserbillig, 14, Grand-Rue à L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-Rue.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Pouvoire

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Carla Rodrigues Pina, Ramiro Do Nascimento Pires, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 octobre 2011. LAC / 2011 / 45960. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146135/36.

(110169197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

CROWN PREMIUM Private Equity IV SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.108.

- Das Verwaltungsratsmitglied Herr Maximilian F. BRÖNNER, hat seine Berufsadresse wie folgt geändert: Segrave House, 19/20 Earlsfort Terrace, Dublin 2. Irland;
- Das Verwaltungsratsmitglied Herr Dr. Roberto PAGANONI, hat seine Berufsadresse wie folgt geändert: Schützenstrasse 6, CH-8808 Pfäffikon, Schweiz;
- Die Verwaltungsratsmitglieder Herr Dr. Rüdiger KOLLMANN und Herr Alfred STRAUBINGER haben ihre Berufsadresse wie folgt geändert:

Nördliche Münchner Straße 9c, D-82031 Grünwald, Deutschland.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Oktober 2011.

CROWN PREMIUM Private Equity IV SICAV-FIS

Unterschrift

Référence de publication: 2011145333/19.

(110168768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

SOPIBO S.C., Société Pinnel & Boonen S.C. Société civile, Société Civile.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 21, rue Laach.

R.C.S. Luxembourg E 2.863.

Die Unterzeichneten Gesellschafter der

SOPIBO, Société Pinnel & Boonen S.C. Société civile,

Herr Marco Pinnel, wohnhaft 14, rue des Fleurs in 7681 Waldbillig und

Herr Louis Boonen, wohnhaft 21, rue Laach in 7681 Waldbillig

erklären hiermit, dass am 1. Januar 2010

Herr Dimmer Luc, wohnhaft 6, Gilsduerferstrooss in 9366 Ermsdorf,

die Gesellschaft Sopibo verlässt.

Er tritt seine 59 Anteile wie folgt ab:

30 Anteile an Pinnel Marc und

29 Anteile an Boonen Louis.



Nach der Abtretung verteilt sich das Kapital der Gesellschaft wie folgt:

Pinnel Marco, neunundachzig Anteile	89
Boonen Louis, achtundachzig Anteile	88
Total: einhundertsiebenundsiebzig Anteile	177

Anschliessend haben die verbleibenden Partner folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Dimmer Luc als Gesellschafter an und bestätigen, dass Herr Dimmer dadurch ebenfalls als Geschäftsführer austritt. Die beiden verbleibenden Partner sind somit die beiden Geschäftsführer.
 - 2. Die beiden Geschäftsführer nehmen die Abtretung der Anteile von Dimmer Luc an.
 - 3. Ändern Artikel 18 der Statuten wie folgt:
 - a. Die Gesellschaftsführung besteht aus zwei Geschäftsführer.
 - 1. Herr Marco Pinnel,
 - 2. Herr Louis Boonen.
- b. Ein jeder der Gesellschafter hat die Befugnis, allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtsgültig zu verpflichten bis zu einem Betrag von sechstausend Euro (€ 6.000,-).
- c. Für Verpflichtungen, welche wertmässig den Betrag von sechstausend Euro (€ 6.000,-) übersteigen sind die Unterschriften von beiden Gesellschaftern erforderlich.

Waldbillig, am 31. Dezember 2009.

Boonen Louis / Pinnel Marc.

Référence de publication: 2011146534/35.

(110169445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Debbie Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.749.

En date du 12 octobre 2011 les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2011.

Les gérants prennent note du transfert de l'adresse professionnelle des gérants A Emmanuel Mougeolle et Géraldine Schmit du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145337/15.

(110169043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Derby Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 62.352.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 20 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société DERBY FINANCE S.à.r.l

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M e Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011145343/16.

(110168870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.



DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.157.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2011, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté comme administrateur de la société Distrimode International S.A., société de gestion de patrimoine familial, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour Distrimode International S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011145345/18.

(110168789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Extensa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2631 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 72.621.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 1 er juin 2011

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145352/16.

(110169229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Taverne' 97, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5811 Fentange, 101, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.887.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1. MERSCH Tony, agronome, domicilié à Noertzange, de nationalité luxembourgeoise"
- 2. KAUDÉ Armand, fonctionnaire de l'État en retraite, domicilié à Noertzange, de nationalité luxembourgeoise
- 3. POIRÉ Romain, fonctionnaire de l'État en retraite, domicilié à Niederanven, de nationalité luxembourgeoise
- 4. FRIES Michel, retraité, domicilié à Roodt-sur-Syre, de nationalité luxembourgeoise
- 5. HIPP Nicolas, fonctionnaire de l'État, domicilié à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise
- 6. THEKES Roger, fonctionnaire de l'État en retraite, domicilié à Hespérange, de nationalité luxembourgeoise
- 7. PESCHONG Johny, retraité, domicilié à Steinfort, de nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1 er . L'association porte la dénomination de TAVERNE 97

Art. 2. L'association a pour objet de poursuivre la passion du jeu de quilles et est affiliée à la Fédération Luxembourgeoise des Quilleurs a.s.b.l.



- Art. 3. L'association a son siège social à Fentange, 101, rue de Bettembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.
 - Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association TAVERNE'97

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

- Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de sept.
- Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

- Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration
- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de deux ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

- Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.
- Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.



Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

- Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si cellesci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.
- Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

- **Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- **Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011145722/92.

(110168257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Aventurine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 164.100.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Guy BRUYERE, gérant de société, né à Evrehailles (Belgique) le 7 juin 1958, demeurant à B-6700 Arlon, rue Michel Hamelius, 37, boîte 11.
- 2) Madame Bernadette OOST, retraitée, née à Courtrai (Belgique) le 25 juillet 1954, demeurant à B-7866 Ollignies, rue des Déportés, 32.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "AVENTURINE s.à r.l.".
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Rodange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'activité de représentation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'articles de décoration ainsi que de revêtements durs tels que carrelages ou mosaïques, sans que cette énumération soit limitative.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.



La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.
- **Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.
 - Art. 15. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



- **Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

- **Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Guy BRUYERE, préqualifié, vingt-quatre parts sociales	24
2) Madame Bernadette OOST, préqualifiée, soixante-seize parts sociales	76
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Guy BRUYERE, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: BRUYERE, OOST, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 05 octobre 2011. Relation: CAP/2011/3733. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 17 octobre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011143910/137.

(110166920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.



ECP TTL & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145354/10.

(110168746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Edelweiss Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.986.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 13 octobre 2011

Résolution:

Le Conseil coopte Madame Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Stéphanie Bouju. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145355/15.

(110168539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Elfa-Auto S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.949.

Le régime des signatures autorisées au 9 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELFA-AUTO S.e.n.c.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011145358/12.

(110169081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Enovos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Mr. Pierre RAUCHS a démissionné de son poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration avec effet au 30 septembre 2011.

Le 20.10.2011.

Jean-Paul WAGNER

Secrétaire général du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011145359/12.

(110169139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.



Environnement Investissement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 90.377.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 5 septembre 2011

5 ème Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour Environnement Investissement S.A. Référence de publication: 2011145360/15.

(110168555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.590.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145363/10.

(110168802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Babcock & Brown Helios Lux S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.495.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of October.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown European Investments S.àr.I., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.507, holder of two thousand nine hundred and eighty-eight (2.988) shares in the Company.

Here duly represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 13 th 2011.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The appearing party is the sole shareholder of Babcock & Brown Helios Lux S.àr.I., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.495, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on February 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 684 on April 23, 2007 (the "Company"). The Articles of Association have since been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on May 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1259 on July 1, 2009;
- II. That the 2.988 (two thousand nine hundred and eighty-eight) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of convening notices.
 - 2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
 - 3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.



- 4. Appointment of the Auditor to the liquidation.
- 5. Miscellaneous.
- IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholder appoints Mr. Mark Hatherly, company director, born in New Zealand on November 13 th, 1965, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholder, in accordance with article 151 of the Law.

Fourth resolution

The shareholder appoints Mr. Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Babcock & Brown European Investments S.àr.l.,, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.507, propriétaire de 2.988 (deux mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales de la Société,

ici représentée par Mme Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le représenté est l'associé unique de Babcock & Brown Helios Lux S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre



du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.495, constituée suivant un acte de Maître Jean SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 684 en date du 23 avril 2007 ("la Société"). Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant en date du 14 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1259 en date du 1 ier juillet 2009.

II. Que les 2.988 (deux mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit cidessus

III. L'associé tel que représenté déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

- 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
- 4. Nomination du commissaire-vérificateur.
- 5. Divers.

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la "Liquidation").

Troisième résolution

L'associé décide de nommer Monsieur Mark Hatherly, gérant, né à Auckland, Nouvelle Zélande, le 13 novembre 1965, ayant son siège professionnel à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 750,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45641. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143914/138.

(110167646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Euroforum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.503.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 5 octobre 2011

Le mandat du seul administrateur Madame Gabriela SCHEFFEL, administrateur de sociétés, demeurant à D-85598 Baldham, Gartenstrasse 7, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145364/12.

(110168966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ING LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 513.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011145435/12.

(110168608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 123.480.

Extrait des décision de l'actionnaire unique 17 octobre 2011

Further to the resignation of Mrs Aurélie Astruc of his mandate of Class B Director, the Sole Shareholder decides to appoint in replacement Mrs Delphine Guillou, Director of companies, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg as class B Director.

The mandate of the Mrs Delphine Guillou as Class B Director will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2011.

Version française:

Suite à la démission de Mme Aurélie Astruc de son poste d'Administrateur catégorie B, l'Actionnaire unique décide de nommer en remplacement Mme Delphine Guillou, administrateur de sociétés, 50, avenue JF Kennedy, L - 2951 Luxembourg au poste de Administrateur catégorie B.

Le mandat de Mme Delphine Guillou en tant qu'Administrateur catégorie B viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2011145914/22.

(110169220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.



Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.678.978,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.466.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of July.

Before Maître Francis Kesseler, notary public established in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 268 dated 9 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.463 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 254 dated 8 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.466 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kesseler, prenamed, on 1 April 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1565 dated 14 July 2011.

- II.- That the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10,666,478 (ten million six hundred sixty-six thousand four hundred seventy-eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand, five hundred Euros) to EUR 10,678,978 (ten million six hundred seventy-eight thousand nine hundred seventy-eight Euros) by the issuance of 10,666,478 (ten million six hundred sixty-six thousand four hundred seventy-eight) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 95,998,308.36 (ninety-five million nine hundred ninety-eight thousand three hundred eight Euros and thirty-six cents Euros) out of which EUR 1,066,648 (one million sixty-six thousand six hundred forty-eight Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
- 3. Subscription and payment by Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. of the new shares by way of contributions in kind;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
- 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.



Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,666,478 (ten million six hundred sixty-six thousand four hundred seventy-eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand, five hundred Euros) to EUR 10,678,978 (ten million six hundred seventy-eight thousand nine hundred seventy-eight Euros) by the issuance of 10,666,478 (ten million six hundred sixty-six thousand four hundred seventy-eight) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 95,998,308.36 (ninety-five million nine hundred ninety-eight thousand three hundred eight Euros and thirty-six cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium") out of which EUR 1,066,648 (one million sixty-six thousand six hundred forty-eight Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder, in an aggregate amount of EUR 106,664,786.36 (one hundred six million six hundred sixty-four thousand seven hundred eighty-six Euros and thirty-six cents Euros) (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 106,664,786.36 (one hundred six million six hundred sixty-four thousand seven hundred eighty-six Euros and thirty-six cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the C.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;
- b) Ms. Brandi Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;
- c) Ms. Kathryn Herrick, category A manager, with professional address at 51-53 Great Marlborough Street, London W1F 7JT, United Kingdom;
- d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and
- e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on July 22 nd , 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 10,678,978 (ten million six hundred seventy-eight thousand nine hundred seventy-eight) shares.

The notary acts that the 10,678,978 (ten million six hundred seventy-eight thousand nine hundred seventy-eight) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.



Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" Art. 6. Subscribed Capital. The share capital of the Company is set at EUR 10,678,978 (ten million six hundred seventy-eight thousand nine hundred seventy-eight Euros), represented by 10,678,978 (ten million six hundred seventy-eight thousand nine hundred seventy-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire public de résidence à, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 43, boulevard du prince-Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire Henri Beck, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 du 9 février 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé en date 9 décembre 2010 par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 254 du 8 février 2011, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.466 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Francis Kesseler, soussigné, le 1 er avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1565 du 14 juillet 2011.

- II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.666.478 EUR (dix millions six cent soixante six mille quatre cent soixante-dix-huit Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 10.678.978 EUR (dix millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit Euros) par l'émission de 10.666.478 (dix millions six cent soixante six mille quatre cent soixante-dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de



95.998.308,36 EUR (quatre-vingt-quinze millions neuf cent quatre-vingt-dixhuit mille trois cent huit Euros et trente-six cents), dont un montant de 1.066.648 EUR (un million soixante six mille six cent quarante-huit Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

- 3. Souscription et libération par Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
- 5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article six des statuts de la société afin de refléter de telles parts sociales; et
 - 6 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 10.666.478 EUR (dix millions six cent soixante six mille quatre cent soixante-dix-huit Euros) afin de porter son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 10.678.978 EUR (dix millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit Euros) par l'émission de 10.666.478 (dix millions six cent soixante six mille quatre cent soixante-dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 95.998.308,36 EUR (quatre-vingtquinze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille et trois cent huit Euros et trente-six cents) (la «Prime d'émission») dont un montant de 1.066.648 EUR (un million soixante six mille six cent quarante-huit Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique, pour un montant total de 106.664.786,36 EUR (cent six millions six cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-six Euros et trente-six cents) (l'«Apport»).

Cinquième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par les Apporteurs des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'un apport en nature comme décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 106.664.786,36 EUR (cent six millions six cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-six Euros et trente-six cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

lci interviennent:

- a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;
- b) Mme Brandi Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, Clifornia 94065, Etats-Unis d'Amérique;
- c) Mme Kathryn Herrick, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à 51-53 Great Marlborough Street, London W1F 7JT, Royaume-Uni;
- d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et



e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 22 juillet 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 10.678.978 (dix millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 10.678.978 (dix millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentés de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6 Capital souscrit. Le capital social de la Société est fixé à 10.678.978 EUR (dix millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit Euros), représenté par 10.678.978 (dix millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10275. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011142601/250.

(110165366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Glabach Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.222.

EXTRAIT

Le 19 octobre 2011 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'Assemble décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Audex Sàrl (N° RCSL 64.276), ayant son siège social au 23, Boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg. Son mandat prend fin lors de l'Assemble Générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011145397/15.

(110168864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.



Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 38.170.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 1. September 2011

Der Verwaltungsrat nimmt die folgenden Rücktritte der Verwaltungsratsmitglieder zur Kenntnis:

Herr Christoph Ledergerber zum 31. August 2011

Frau Annemarie Arens zum 31. August 2011

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Anders Malcolm zum 31. Juli 2011 zur Kenntnis und beschliesst Herrn Bernhard Schneider - 1, côte d'Eich, L-1450 Luxemburg - als neues Verwaltungsratsmitglied, mit Wirkung zum 1. September 2011 zu kooptieren und die Ernennung von Herrn Schneider bei der nächsten Generalversammlung der Aktieninhaber vorzuschlagen.

Für Vontobel Fund Société d'Investissement à Capital Variable RBC Dexia Investor Services Bank S.A. Société Anonyme Unterschriften

Référence de publication: 2011145821/20.

(110168874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.473.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of October.

In front of Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.444 (the "Company"), incorporated as a "société à responsabilité limitée " by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary then established in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1820 of 28 September 2006 and lastly amended by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt on 22 September 2011, in process of publication to the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 7 October 2011.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

- I. That the 1,346,322 (one million three hundred forty-six thousand three hundred twenty-two) shares of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.
 - II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Approval of the decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 72,158,900 (seventy-two million one hundred fifty-eight thousand nine hundred Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 134,632,200 (one hundred thirty-four million six hundred thirty-two thousand two hundred Euro) to an amount of EUR 62,473,300 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand three hundred Euro) by the cancellation of 721,589 (seven hundred twenty-one thousand five hundred eighty-nine) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each,



and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of EUR 7,215,890 (seven million two hundred fifteen thousand eight hundred ninety Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 13,463,220 (thirteen million four hundred sixty-three thousand two hundred twenty Euro) to an amount of EUR 6,247,330 (six million two hundred forty-seven thousand three hundred thirty Euro);

- 3. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution;
- 4. Approval of the delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 2. above; and
 - 5. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 72,158,900 (seventy-two million one hundred fifty-eight thousand nine hundred Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 134,632,200 (one hundred thirty-four million six hundred thirty-two thousand two hundred Euro) to an amount of EUR 62,473,300 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand three hundred Euro) by the cancellation of 721,589 (seven hundred twenty-one thousand five hundred eighty-nine) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) (the "Capital Decrease"). It is further resolved that the Capital Decrease will be carried out by means of a repayment to the Sole Shareholder (the "Repayment").

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of EUR 7,215,890 (seven million two hundred fifteen thousand eight hundred ninety Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 13,463,220 (thirteen million four hundred sixty-three thousand two hundred twenty Euro) to an amount of EUR 6,247,330 (six million two hundred forty-seven thousand three hundred thirty Euro) (the "Legal Reserve Decrease"). It is resolved to allocate the amount of the Legal Reserve Decrease to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

"Art. 8. The corporate capital is set at EUR 62,473,300 (sixty-two million four hundred seventy three thousand three hundred Euro), represented by 624,733 (six hundred twenty four thousand seven hundred thirty three) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Fourth resolution

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the Shareholder and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.



After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118.444 (la «Société»), constituée sous forme de société à responsabilité limitée par acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1820 du 28 septembre 2006 et modifié pour la dernière fois par acte notarié reçu par Maître Carlo Wersandt le 22 septembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

L'associé unique de la Société, WM Alamada (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I.- Que les 1.346.322 (un million trois cent quarante-six mille trois cent vingt-deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.
 - II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 72.158.900 EUR (soixante-douze millions cent cinquante-huit mille neuf cents Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 134.632.200 (cent trente-quatre millions six cent trente-deux mille deux cents Euros) à un montant de 62.473.300 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille trois cents Euros), par l'annulation de 721.589 (sept cent vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, et diminution consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de 7.215.890 EUR (sept millions deux cent quinze mille huit cent quatre-vingt-dix Euros) afin de la réduire de son montant actuel de 13.463.220 EUR (treize millions quatre cent soixante-trois mille deux cent vingt Euros) à un montant de 6.247.330 EUR (six millions deux cent quarante-sept mille trois cent trente Euros);
- 3. Approbation de la modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente;
- 4. Approbation de la délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques de remboursement du montant dû à l'associé unique de la Société suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 2. ci-dessus; et
 - 5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 72.158.900 EUR (soixante-douze millions cent cinquante-huit mille neuf cents Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 134.632.200 (cent trente-quatre millions six-cent trente-deux mille deux cents Euros) à un montant de 62.473.300 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille trois cents Euros), par l'annulation de 721.589 (sept cent vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-



neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) (la «Réduction de Capital»). Il est décidé que la Réduction de Capital s'effectuera au moyen d'un remboursement à l'Associé Unique (le «Remboursement»).

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 7.215.890 EUR (sept millions deux cent quinze mille huit cent quatre-vingt-dix Euros) afin de la réduire de son montant actuel de 13.463.220 EUR (treize millions quatre cent soixante-trois mille deux cent vingt Euros) à un montant de 6.247.330 EUR (six millions deux cent quarante-sept mille trois cent trente Euros) (la «Réduction de Réserve Légale»). Il est décidé d'allouer le montant de la Réduction de Réserve Légale au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 62.473.300 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille trois cents Euros), représenté par 624.733 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.»

Quatrième résolution

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Remboursement à l'Associé et en particulier la forme du Remboursement et (ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Remboursement.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille cinq cents euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44854. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145017/181.

(110168180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Financière Hôtelière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.048.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 19 septembre 2011

Les administrateurs, ont pris en date du 19 septembre 2011 les résolutions suivantes:

- Les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- Les administrateurs constatent que Monsieur Frédéric SALVADORE, Madame Géraldine SCHMIT et Monsieur Christophe DAVEZAC, Administrateurs,ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 er septembre 2011.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145371/16.

(110168783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Florentin Stratégies, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 103.043.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg le 24 octobre 2011

En remplacement de SEREN SARL, l'assemblée nomme au poste d'administrateur M. René FALTZ, né le 17.08.1953 à Luxembourg, M. Tom FELGEN, né le 14.12.1971 à Luxembourg et M. Laurent BARNICH, né le 02.10.1979 à Luxembourg, demeurant tous les trois au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

En remplacement de DUNE EXPERTISES, l'assemblée nomme au poste de Commissaire au comptes la société EWA Révision SA, 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, RCS Luxembourg Nr. B 38 937. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011145374/18.

(110169194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Zest Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.156.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 juillet 2011.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire Messieurs Stefano Gili, Alessandro Cereda, Maurizio Novelli, Régis Leoni, Paulo Antunes Das Neves et Jean-Luc Neyens en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.
- 2. de réélire KPMG Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour Zest Asset Management Sicav

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Daniela DI DODO / Corinne ALEXANDRE

Fondé du pouvoir principal / -

Référence de publication: 2011145826/20.

(110168856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Fourvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.570.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 12 octobre 2011 que:

- Le siège de la société a été transféré du 13-15, Avenue la Liberté, L-1931 Luxembourg au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat;
 - Madame Sylvie Abtal-Cola démissionne de son poste de gérant de la société avec effet au 27 septembre 2011;
- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 est nommé en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 27 septembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145375/16.

(110168657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Far Sud S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.081.

Par la présente, nous dénonçons avec effet immédiat le contrat de domiciliation nous liant avec la société FAR SUD S.A. ainsi que le siège social de la prédite société.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

A. KRONSHAGEN / J. CARDOSO / C. RISSE.

Référence de publication: 2011145376/9.

(110168933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Financial Fleurus Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 42.729.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 07.06.2011 de la société FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A. il a été décidé:

1. de remplacer l'administrateur Andrey SOLOVYEV par Monsieur Vsevold ANTONOVSKIY, né 30.05.1973 à Moscow, Russie, demeurant à Sirenevy Boulevard, 67/2, Apartment 126, 105484 Moscow, Russie jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 07.06.2011.

Référence de publication: 2011145378/13.

(110168891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.686.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 12 octobre 2011 que:

- Le siège de la société a été transféré du 13-15, Avenue la Liberté, L-1931 Luxembourg au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat;
 - Madame Sylvie Abtal-Cola démissionne de son poste de gérant de la société avec effet au 27 septembre 2011;
- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 27 septembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145414/16.

(110168658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Fintech Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 140.678.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dans sa réunion du 28 septembre 2011

L'assemblée, prend acte de la démission de ADOMEX SÀRL, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 121.385, de sa fonction de Commissaire aux comptes et décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2011 qui se tiendra en 2012:

Le commissaire aux comptes suivant:

- SERVICAC S.à r.l., Société à Responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 161.446

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FINTECH INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011145379/18.

(110169073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Future S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 96.096.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugements rendus en date du 20 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société FUTURE S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce avant le 10 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Me Cécilia COUSQUER Le liquidateur

Référence de publication: 2011145382/21.

(110168832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

G.O. II - Luxembourg Landmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.970.

En date du 11 octobre 2011 l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2011.

L'associé unique prend note du transfert de l'adresse professionnelle des gérants Emmanuel Mougeolle et Géraldine Schmit du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145384/15.

(110169041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Futuretech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 37, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 74.880.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 14 septembre 2011 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur René KINNEN, né à Luxembourg le 24.03.1953, demeurant à L-1618 Luxembourg, 37, Rue des Gaulois
- Madame Marie-Paule VAN WAELEM, née à Uccle (B) le 05.01.1950, demeurant à L-2419 Luxembourg, 7, Rue du Fort Rheinsheim
- Monsieur James JUNKER, né à Luxembourg (L) le 19.05.1957, demeurant à L-2714 Luxembourg, 2, Rue du Fort Wallis

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.



Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.937 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2011145383/21.

(110168647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Galeria K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.007.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62866 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145388/10.

(110168827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Global Pharm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 161.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145390/10.

(110168623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Bertrange Immobilière S.A., Société Anonyme, (anc. RDM Immo S.A.).

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.263.

L'an deux mille onze, le sept octobre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RDM IMMO S.A., avec siège social au 2, rue des Noyers, L-8222 Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.263, constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 603 du 22 mars 2010 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Federspiel, industriel, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Approbation du projet de fusion du 22 juin 2011 par absorption de la société BERTRANGE IMMOBILIERE S.A.;
- 2. Annulation de la valeur nominale des actions;
- 3. Augmentation du capital social à concurrence de trente mille neuf cent soixante euros (EUR 30.960) pour le porter de son montant actuel de cent soixante mille euros (EUR 160.000) à cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante euros (EUR 190.960) par l'émission de trois cent quatre-vingt-sept (387) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et libération par apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif au 31 décembre 2010 de la société BERTRANGE



IMMOBILIERE S.A. à la Société et paiement d'une soulte de quarante euros (EUR 40) au crédit d'un compte réserves libres;

- 4. Augmentation du capital social à concurrence de quarante euros (EUR 40) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante euros (EUR 190.960) à cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 191.000) sans émission d'actions nouvelles et par incorporation de réserves à due concurrence;
- 5. Réduction du capital social à concurrence de cent soixante mille euros (EUR 160.000) par l'annulation de deux mille (2.000) actions propres issue de la fusion pour le ramener à trente et un mille euros (EUR 31.000);
- 6. Transformation des trois cent quatre-vingt-sept (387) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;
- 7. Attribution aux actionnaires de la société BERTRANGE IMMOBILIERE S.A. des actions nouvelles émises avec jouissance à la date de réalisation définitive de la fusion;
 - 8. Modification subséquente du 1 er alinéa de l'article 5 des statuts;
- 9. Changement de la dénomination de la Société en BERTRANGE IMMOBILIERE S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
- 10. Transfert du siège social de la Société vers L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer, et modification subséquente du 1 ^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
 - 11. Modification de l'article 4 relatif à l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et le vente, la location et la gestion d'immeubles pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et accorder tous cautionnement ou garanties.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.»;

- 12. Modification du 2e alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»;
 - 13. Divers.
- II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.
- V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), relatives aux fusions ont été respectées savoir:
- 1. Publication du projet de fusion du 22 juin 2011 établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1424 du 30 juin 2011, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.
- 2. Conformément à l'article 266 (5) de la Loi, les actionnaires de la Société ont renoncé à l'examen du projet de fusion et à l'établissement des documents prévus aux articles 265 et 266 (1) de la Loi.

Une attestation signée par chacun des actionnaires de la Société renoncant à l'établissement de ces documents restera annexée au présent acte.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes. L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion entre la Société et la société anonyme BERTRANGE IMMOBILIERE S.A. (ciaprès la "B-IMMO"), avec siège social au 37, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.260, tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration de la Société et de B-IMMO.



Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des actions de la Société de sorte que le capital social de cent soixante mille euros (EUR 160.000) est désormais représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente mille neuf cent soixante euros (EUR 30.960) pour le porter de son montant actuel de cent soixante mille euros (EUR 160.000) à cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante euros (EUR 190.960) par l'émission de trois cent quatre-vingt-sept (387) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale. Les actions nouvelles sont libérées par la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de B-IMMO à la Société étant précisé que la Société reprend à son compte toutes les opérations réalisées par B-IMMO du point de vue comptable à partir du 1 er janver 2011 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la fusion.

L'ensemble du patrimoine actif et passif est apporté à la Société pour une valeur de trente mille neuf cent soixante euros (EUR 30.960) ainsi qu'il résulte d'un état comptable au 31 décembre 2010.

Une copie dudit état comptable restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'asemblée générale décide également qu'en échange de l'émission des trois cent quatre-vingt-sept (387) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, une soulte de quarante euros (EUR 40) est payée et affectée au crédit d'un compte réserves libres de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence des quarante euros (EUR 40) affectés à un compte de réserves libres dans la 3e résolution ci-dessus, pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt dix mille neuf cent soixante euros (EUR 190.960) à cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 191.000) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes et par incorporation de réserves à due concurrence.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent soixante mille euros (EUR 160.000) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 191.000) à trente et un mille euros (EUR 31.000) par l'annulation de deux mille (2.000) actions propres détenues suite de la fusion de sorte que le capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000) est désormais représenté par trois cent quatre-vingt-sept (387) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'annuler les trois cent quatre-vingt-sept (387) actions sans désignation de valeur nominale et de les remplacer par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide qu'en échange de l'apport par B-IMMO de l'ensemble de son patrimoine actif et passif, les trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, issues de la transformation des trois cent quatre-vingt-sept (387) actions sans désignation de valeur nominale précédemment émises, sont attribuées aux actionnaires de B-IMMO proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital de B-IMMO.

Huitième résolution

L'assemblée charge le conseil d'administration de la Société de procéder, conformément à l'article 273, alinéa 2 de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la loi et d'inscrire dans le registre des actionnaires les actions nouvelles de la Société au nom des actionnaires de B-IMMO.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «BERTRANGE IMMOBILIERE S.A.» et de modifer en conséquence l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «BERTRANGE IMMOBILIERE S.A.».»



Onzième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société vers L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer et de modifer en conséquence le 1 ^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social de la société est établi à Kockelscheuer.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 relatif à l'objet social de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et le vente, la location et la gestion d'immeubles pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et accorder tous cautionnement ou garanties.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.»

Treizième résolution

L'assemblée décide de modifier le 2 e alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Constatation

L'assemblée constate que les actionnaires de B-IMMO ont approuvé la fusion par assemblée générale en date d'aujourd'hui.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FEDERSPIEL, F. STOLZ-PAGE, T. ELVINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2011. LAC / 2011 / 45106. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145603/167.

(110168863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Heidenkampsweg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.563.900,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.043.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19.10.2011

L'Assemblée a décidé:

- De désigner Monsieur Andrew Whitty, demeurant à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, aux fonctions de Gérant de type A de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011145401/13.

(110168554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.



Hampshire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.411.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145403/11.

(110168591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Hema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 10.756.

Par décision du Conseil d'Administration du 3 octobre 2011, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté comme administrateur de la société Hema S.A. en remplacement de Monsieur Guy KETT-MANN démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Pour HEMA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Fanny Marx

Référence de publication: 2011145405/17.

(110168557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Impact Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011145423/11.

(110168515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

HOB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 235.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.711.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2011

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de catégorie B de la Société en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie B démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145407/15.

(110168590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.



Impax New Energy Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.337.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 8 septembre 2011

L'actionnaire unique, a pris en date du 8 septembre 2011 les résolutions suivantes:

- transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- transférer le siège social du gérant commandité, Impax New Energy Investors Management S.à r.l, au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145412/15.

(110169038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Impax Solargen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 140.155.

Extrait des résolutions écrites prises par les gérants

Les gérants, ont pris les résolutions suivantes:

- transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- transférer l'adresse professionnelle d'Alan Dundon, gérant de catégorie B, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 er septembre 2011.
- transférer l'adresse professionnelle des associés, Impax New Energy Investors S.C.A. et Impax Solar Investments S.à r.l, au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145413/18.

(110169093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 15, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 140.071.

--

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 129.344, in its capacity of sole shareholder (the Sole Shareholder) of Fidelity International Real Estate Fund Company 15, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.071, incorporated on June 30 th, 2008 pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published on August 1 st, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1893 (the Company),

here represented by Mr Claude HELLERS, private employee, residing professionally in L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 10 th, 2011.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:



- 1. Fidelity International Real Estate Fund Company 2 is the Sole Shareholder of the Company;
- 2. the fifteen thousand (15,000) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each, which represent the entire share capital of the Company are represented;
- 3. the agenda of the meeting is to amend article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) so that it reads henceforth as follows:

"Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly (i) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis, operate and dispose of (a) real estate, including leaseholds in the form of long leasehold, hereditary building right or partial hereditary building right as well as other real estate rights in the form of condominium and partial building rights including flying freeholds ("Real Estate Assets") and (b) liquid assets constitutive of authorised cash investments of Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF ("Liquid Assets" and together with "Real Estate Assets" referred to as "Assets"), (ii) to acquire, realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant intellectual property rights and licences in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings and (iii) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of shareholdings in other enterprises having a corporate object similar to the corporate object of the Company ("Real Estate Company").

The Company may use its funds to invest in Real Estate Assets, to establish, manage, develop, own (on a long- or short-term basis), operate and dispose of its Assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of Liquid Assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Real Estate Company, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or for hedging purposes only, by way of option, Liquid Assets, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of Real Estate Companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and / or to or for any affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances and non-binding "letters of comfort".

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only."

4. after having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly (i) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis, operate and dispose of (a) real estate, including leaseholds in the form of long leasehold, hereditary building right or partial hereditary building right as well as other real estate rights in the form of condominium and partial building rights including flying freeholds ("Real Estate Assets") and (b) liquid assets constitutive of authorised cash investments of Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF ("Liquid Assets" and together with "Real Estate Assets" referred to as "Assets"), (ii) to acquire, realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant intellectual property rights and licences in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings and (iii) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long- or short-term basis), operate and dispose of shareholdings in other enterprises having a corporate object similar to the corporate object of the Company ("Real Estate Company").

The Company may use its funds to invest in Real Estate Assets, to establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of its Assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of Liquid Assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Real Estate Company, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or for hedging purposes only, by way of option, Liquid Assets, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of Real Estate Companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and / or to or for any affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances and non-binding "letters of comfort".

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only."

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing partiy, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, immatriculée au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 129.344, en sa capacité d'associé unique (l'Associé Unique) de Fidelity International Real Estate Fund Company 15, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.071, constituée le 30 juin 2008 en vertu d'un acte notarié de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 1 er août 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1893 (la Société),

représentée ci-après par Monsieur Claude HELLERS, employé privé, résidant professionnellement à 2A, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg en vertu d'une procuration accordée à Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Fidelity International Real Estate Fund Company 2 est l'Associé Unique de la Société;
- II. Les quinze mille (15.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées;
- III. l'ordre du jour de l'assemblée le suivant consiste dans la modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:
- « Art. 2. Objet social. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des entreprises dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence dans les meilleurs délais après la prise de participation en vue de (i) investir dans, établir, gérer, développer, détenir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et disposer de (a) actifs immobiliers, y compris de baux sous la forme de baux à long terme, de droit de construction héréditaire ou partiellement héréditaire ainsi que d'autres droits immobiliers sous la forme de copropriétés et de droits de construction partiel, y compris les propriétés foncières de type "flying freehold" (les "Actifs immobiliers") et (b) des actifs liquides constitutifs d'investissements en numéraire autorisés de Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (les "Actifs liquides" et, conjointement aux "Actifs immobiliers", les "Actifs"), (ii) acquérir, réalisation par voie de vente, céder, échanger ou disposer de toute autre manière et accorder des droits de propriété intellectuelle et de licence sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, et (iii) investir dans, établir, gérer, mettre en valeur, acquérir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et de disposer de participations dans d'autres entreprises ayant un objet social semblable à celui de la Société (la "Société immobilière").

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des Actifs immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), l'exploitation et la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement de, mais non limité à, tous Actifs liquides de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute Société immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou, à des fins de couverture uniquement, d'option d'achat, tous Actifs liquides et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux Sociétés immobilières dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et/ou à toute société affiliée tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), des prêts, emprunts par obligation, avances ainsi que des "lettres de confort" sans engagement ferme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.»

IV. après avoir considéré avec attention ce qui précède, l'Associé Unique a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet social. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des entreprises dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence dans



les meilleurs délais après la prise de participation en vue de (i) investir dans, établir, gérer, développer, détenir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et disposer de (a) actifs immobiliers, y compris de baux sous la forme de baux à long terme, de droit de construction héréditaire ou partiellement héréditaire ainsi que d'autres droits immobiliers sous la forme de copropriétés et de droits de construction partiel, y compris les propriétés foncières de type "flying freehold" (les "Actifs immobiliers") et (b) des actifs liquides constitutifs d'investissements en numéraire autorisés de Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (les "Actifs liquides" et, conjointement aux "Actifs immobiliers", les "Actifs"), (ii) acquérir, réalisation par voie de vente, céder, échanger ou disposer de toute autre manière et accorder des droits de propriété intellectuelle et de licence sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, et (iii) investir dans, établir, gérer, mettre en valeur, acquérir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et de disposer de participations dans d'autres entreprises ayant un objet social semblable à celui de la Société (la "Société immobilière").

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des Actifs immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), l'exploitation et la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement de, mais non limité à, tous Actifs liquides de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute Société immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou, à des fins de couverture uniquement, d'option d'achat, tous Actifs liquides et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux Sociétés immobilières dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et/ou à toute société affiliée tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), des prêts, emprunts par obligation, avances ainsi que des "lettres de confort" sans engagement ferme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.»

Estimation des frais et dépenses

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devra être pris en charge par la société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et rédigé à Luxembourg, à la date sus mentionnée au début du document.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Hellers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. LAC/2011/45340. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142627/177.

(110165430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Infra-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.537.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62846 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145417/10.

(110168812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck